

**UNE AMBITION
À LA HAUTEUR
DES DÉFIS
DE NOS TERRITOIRES**

**DOSSIER
DE PRESSE**



11^e
PROGRAMME
d'intervention
2019-2024 **révisé**







**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*


**AGENCE
DE L'EAU
RHIN•MEUSE**



11^e **PROGRAMME** d'intervention **sommaire**

2019-2024 révisé

- p. 4  **Le 11^{ème} programme d'intervention en bref**
- p. 5  **Les 10 inflexions marquantes du 11^{ème} programme révisé pour les années 2022 à 2024**
- p. 7  **Un budget revalorisé au service de l'action ...sans augmentation de la pression fiscale**
- p. 8  **10 défis territoriaux, les marqueurs forts du 11^{ème} programme d'intervention révisé**
- p. 10  **4 objectifs stratégiques du 11^{ème} programme d'intervention**

Le programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse détaille de manière concrète la stratégie adoptée par les instances de bassin pour garantir des ressources en eau en qualité et en quantité et préserver la biodiversité ; une exigence et responsabilité accrues face au dérèglement climatique.

Le 11^{ème} programme d'intervention révisé pour les années 2022-2024 a été adopté le 2 décembre 2021 par le Comité de bassin et le Conseil d'administration.

Cette actualisation à mi-parcours (2019-2024) est un exercice classique pour tenir compte notamment des évolutions apportées au schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (lui aussi mis à jour), des priorités nationales ou des évolutions réglementaires. Pour cette actualisation, les instances de bassin ont également souhaité réorienter les politiques d'intervention en intégrant certaines dispositions temporaires prises dès le printemps 2020, au titre de la relance économique.

A l'occasion de cette révision, les objectifs prioritaires du 11^{ème} programme ont été confortés. Il s'agit de répondre à 5 urgences qui concernent les milieux aquatiques et les territoires du bassin Rhin-Meuse : effondrement de la biodiversité, vulnérabilité face au changement climatique, état écologique et chimique des milieux aquatiques, vigilance sur le plan sanitaire en lien avec la qualité de la ressource pour l'eau potable, rénovation des services d'eau et d'assainissement face au faible renouvellement et de maintenance des infrastructures existantes.

Cette ambition ainsi que la recherche de résultats tangibles et durables, dans le cadre d'une enveloppe budgétaire qui dépasse désormais le milliard d'euros et d'une volonté de contenir la fiscalité sur les usagers de l'eau (collectivités, abonnés, industriels, agriculteurs...) ont guidé et réorienté des choix forts.

Pour Claude Gaillard,
président du Comité de bassin Rhin-Meuse

« Ce programme révisé pour les années 2022-2024 offre au déploiement de la politique de l'eau à l'échelle du bassin Rhin-Meuse des opportunités exceptionnelles. Les nouveaux axes de cette révision portent sur un renforcement des aides en faveur de l'eau et de la nature en ville et sur les conséquences des tensions quantitatives croissantes sur les ressources en eau, sur lesquels les réponses du Comité de bassin étaient attendues. Ce programme renforce la place de l'Agence de l'eau comme premier partenaire des territoires, des collectivités locales et des acteurs économiques et associatifs, dans son domaine d'excellence ».

Pour Josiane Chevalier,
présidente du Conseil d'administration

« Dans le cadre de cette révision, j'ai soutenu les propositions d'un renforcement des autorisations de programme et la reconduction autant que possible des taux attractifs qui avaient été transitoirement votés par le Conseil d'administration pour soutenir la reprise d'activité. Ce programme révisé privilégie la cohérence d'action au niveau local et le soutien aux solutions d'avenir visant à accroître la résilience des territoires. Il offre un cadre d'action permettant d'affronter des objectifs ambitieux et illustre notre exigence de résultats au regard de la feuille de route du futur plan de gestion des eaux ».



11^e
PROGRAMME
d'intervention en bref
2019-2024 révisé



Quoi ?

C'est la stratégie et le plan d'action de l'agence de l'eau Rhin-Meuse pour 2019-2024. Ce programme fixe un cap avec des objectifs précis et détaille les conditions d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse.

Entré en vigueur au 1^{er} janvier 2019, il a été élaboré dans un cadre concerté.

C'est toujours dans un cadre concerté qu'il a été révisé à mi-parcours. Une actualisation pour tenir compte de nouvelles exigences, de retours d'expérience mais toujours en accompagnement des territoires.



Qui ?

Le programme concerne les partenaires, les cofinanceurs, tous les publics qui mettent en œuvre des actions qui concourent aux objectifs d'atteinte de bon état des eaux.

Concrètement, c'est l'ensemble des acteurs du territoire : le citoyen, les collectivités locales, les acteurs économiques (industriels, PME, PMI artisans, agriculteurs), les associations, les services de l'État...



Quels moyens pour y arriver ?

Le programme définit à la fois ses ressources et ses dépenses en cohérence avec le cadrage apporté par le gouvernement.

Côté recettes, le programme est bâti sur **une stabilité fiscale, posture confirmée lors de la révision.**

Côté dépenses, il engage des moyens susceptibles d'exercer un véritable effet levier sur le territoire au profit des futurs porteurs de projet : **457 millions d'euros réservés pour 2022 à 2024, soit plus d'1 milliard en 6 ans**, dont **40%** consacrés aux actions en faveur de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique.



Comment cela fonctionne ?

Le programme permet une mise en œuvre opérationnelle d'actions vertueuses et innovantes en faveur de la protection des milieux aquatiques et de la biodiversité, de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique, de la préservation qualitative et quantitative des ressources en eau, de la lutte contre les pollutions toxiques, et une gestion patrimoniale efficiente...



11^e

PROGRAMME d'intervention

2019-2024 révisé

Les 10 inflexions marquantes... — ... apportées au 11^{ème} programme dans le cadre de sa révision

1

Non augmentation de la pression fiscale avec une stabilité confirmée des taux de redevances -qui permettent de financer la politique de l'eau- pour les usagers de l'eau (collectivités, citoyens, industriels, agriculteurs, pêcheurs).

Dans les faits, les redevances pour pollution domestique, modernisation des réseaux de collecte ou de prélèvement et payées via la facture d'eau, s'élèvent en moyenne à 65 cents/m³ d'eau consommée, montant identique depuis 2013.

2

Une capacité financière accrue de plus de 13 % permettant de mobiliser 150 millions d'euros d'aides annuellement.

3

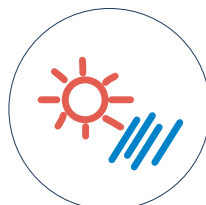
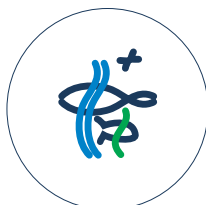
Un cap réaffirmé et renforcé pour soutenir les actions en faveur de l'adaptation au changement climatique en amplifiant notamment **celles en faveur de l'eau et de la nature en ville**, un enjeu à la fois écologique, économique et sociétal et pour lequel l'agence de l'eau témoigne de son expertise. Cet enjeu fait également son entrée au titre des défis territoriaux (*lire par ailleurs*).

4

L'exigence d'une solidarité urbain-rural : les inflexions testées avec le plan de relance sont généralisées : bonification des aides aux communes en zone de revitalisation rurale (ZRR) ou zone de montagne pour le renouvellement des réseaux d'eau potable ou pour un premier assainissement.

5

Une montée en puissance de la question de la gestion quantitative des ressources en eau : expérimentation des démarches globales à l'échelle d'un territoire de type PTGE, aides attractives pour la réduction des fuites sur les secteurs à enjeux. Cet enjeu fait également son entrée au titre des défis territoriaux (*lire par ailleurs*).





11^e
PROGRAMME
d'intervention
2019-2024 révisé

Les 10 inflexions marquantes... — ... apportées au 11^{ème} programme dans le cadre de sa révision

6

Un soutien fort à la mise aux normes des bâtiments d'élevage concernés par l'extension des zones vulnérables aux nitrates en visant le maintien de cette activité agricole via un plan «herbe» ambitieux.

7

Mobilisation des acteurs économiques : attractivité des aides à l'industrie et à l'artisanat avec identification des autres leviers d'actions possibles.

8

Poursuite du soutien aux filières agricoles et autres dispositifs préventifs pour la protection des captages d'eau potable dégradés, priorité incontournable du 11^{ème} programme.

9

Une vocation territoriale et partenariale cultivée : avec une quinzaine de contrats de territoire « Eau et Climat » déjà signés, la démarche est poursuivie. Objectif affiché : 80 % des aides attribués à des collectivités en 2024 le seront au titre de ces partenariats pluriannuels qui proposent une approche à 360° des enjeux.

10

Une mission **de connaissance, d'évaluation et d'expertise opérationnelle** assumées.

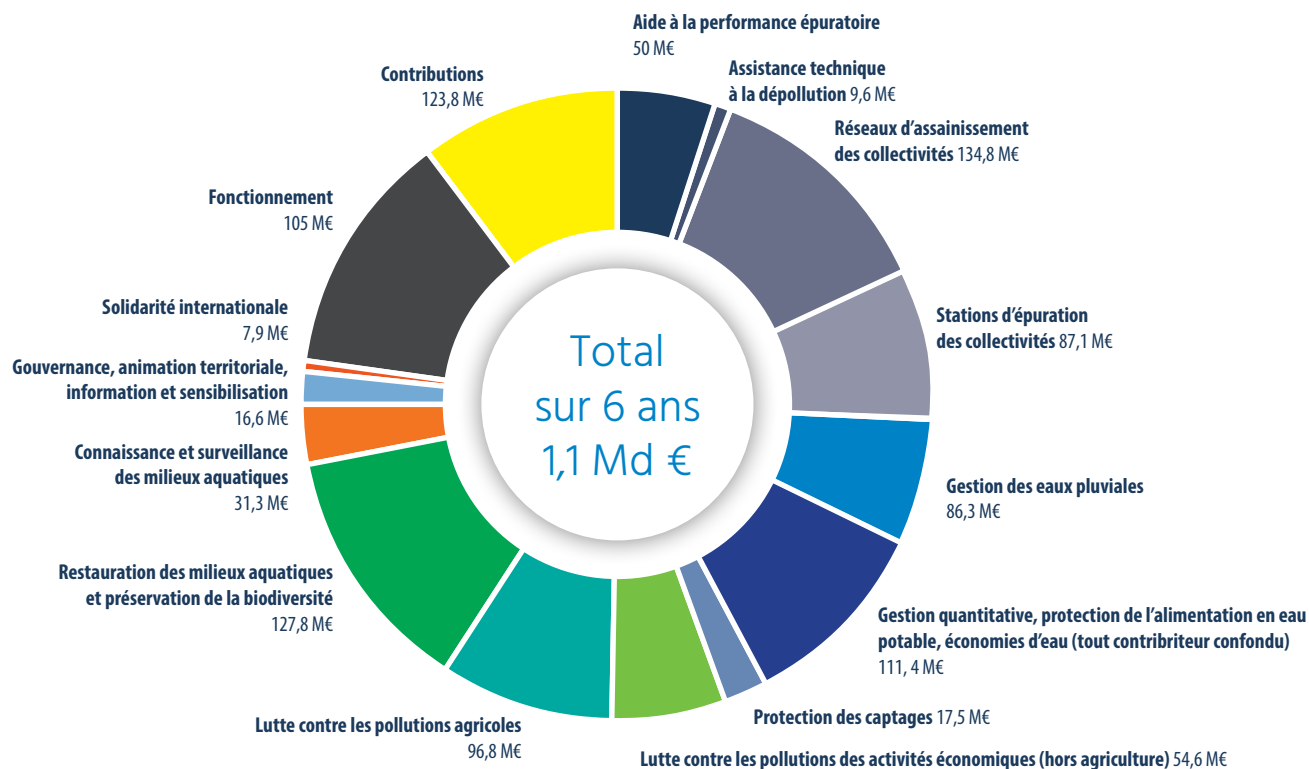


1 M€ d'aides versé par l'Agence de l'eau :
ce sont **10 emplois annuels** qui sont créés ou maintenus.
Au total, sur la durée de 6 ans d'un programme d'intervention,
ce sont plus de **11 500 emplois qui sont créés ou maintenus**,
dont plus de 3 300 pour le secteur du BTP.

Un budget revalorisé au service de l'action sans augmentation de la pression fiscale

Dans le cadre de la révision du 11^{ème} programme, les dotations annuelles d'aide ont été augmentées de plus de 13 % jusqu'en 2024, ce qui porte le montant total du 11^{ème} programme à plus d'1 milliard d'euros de 2019 à 2024.

Les actions en faveur de l'adaptation au changement climatique représentent près de 40 % de la dotation.



	Budget initial (en M€)	Budget révisé (en M€)
Aide à la performance épuratoire	50	50
Assistance technique à la dépollution	10	9,6
Réseaux d'assainissement des collectivités	120	134,8
Stations d'épuration des collectivités	84	87,1
Gestion des eaux pluviales	57	86,3
Gestion quantitative, protection de l'alimentation en eau potable, économies d'eau (tout contributeur confondu)	101	111,4
Protection des captages	20	17,5
Lutte contre les pollutions des activités économiques (hors agriculture)	60,3	54,6
Lutte contre les pollutions agricoles	88	96,8
Restauration des milieux aquatiques, préservation de la biodiversité	126	127,8
Connaissance et surveillance des milieux aquatiques	30,3	31,3
Gouvernance, animation territoriale, information et sensibilisation	15,5	16,6
Solidarité internationale	7,8	7,9
Fonctionnement	123	105
Contributions	101	123,8

Des défis territoriaux, actualisés et aux résultats manifestes

Introduits avec le lancement du 11^{ème} programme, ces défis constituent **des cibles privilégiées pour la déclinaison de contractualisations territoriales spécifiques ou d'innovations**. Ils représentent tous des enjeux de niveau bassin voire internationaux légitimant que les instances de bassin et l'agence de l'eau expriment « un dire » ou une ambition et proposent aux acteurs locaux de co-construire avec eux une trajectoire pour recouvrer un état écologique satisfaisant.

Ces défis territoriaux, au nombre désormais de 10 car élargis à deux nouveaux enjeux dans le cadre de la révision du 11^{ème} programme, ont enregistré des avancées manifestes avec le déploiement parfois de démarches novatrices.

Défi n° 9 // NOUVEAU // Concerne l'ensemble du bassin Rhin-Meuse

Promouvoir la place de l'eau dans l'aménagement de la ville de demain

La désimperméabilisation des sols et l'intégration de la nature en ville, notamment par la gestion intégrée des eaux pluviales, présentent de nombreux avantages, en particulier celui de permettre des modes d'aménagement urbains adaptés aux effets du changement climatique, contribuant à la réduction des îlots de chaleur, au développement de la biodiversité et à la réduction des flux polluants rejetés. Leur promotion est donc incontournable.

C'est pourquoi, s'agissant de la gestion des eaux pluviales en milieu urbain, le 11^{ème} programme d'intervention révisé, consolide et renforce sa stratégie globale. Elle vise à faire évoluer les partis pris d'aménagement urbain grâce à une série d'incitations financières pour favoriser le recours à des techniques d'infiltration des eaux pluviales et plus généralement au renforcement de la place de la nature en ville, aussi bien auprès des acteurs publics que privés.

Défi n° 10 // NOUVEAU // Concerne l'ensemble du bassin Rhin-Meuse

Prévenir les déficits quantitatifs et faire du bassin Rhin-Meuse un territoire à zéro pénurie d'eau

Le déploiement d'une stratégie visant l'ensemble des usagers de l'eau et mobilisant l'ensemble des leviers d'action possibles est la ligne de conduite retenue dans le cadre du 11^{ème} programme révisé. La première étape est celle de la connaissance. Plusieurs études ont été initiées dont une prospective en partenariat avec la Région Grand Est. Ces études permettront d'actualiser les données disponibles et d'identifier les secteurs en tension quantitative avérée ou à venir dans un futur proche. Il sera ensuite proposé de mettre en place des démarches de type Projets de Territoire de Gestion de l'eau (PTGE) ou des démarches collectives, à une échelle géographique adaptée. En parallèle, la gestion quantitative raisonnée des ressources en eau est un enjeu qui doit transcender l'ensemble des politiques d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, en comblant certains retards comme par exemple en matière de réutilisation des eaux usées non conventionnelles.

Au-delà du renforcement de la politique d'intervention sur le volet quantitatif, le Comité de bassin sera amené à établir une territorialisation des orientations du Varenne agricole de l'eau et du changement climatique dans le cadre de projets relevant de ce nouveau défi.

Cartographie des défis territoriaux

Défi n° 4

Après-guerre : connaître les impacts environnementaux

Premiers résultats. Ce défi axé sur la connaissance se poursuit avec l'appui du BRGM. Au vu des études menées sur les différents secteurs identifiés, les risques pour l'alimentation en eau potable semblent limités, compte tenu du contexte hydrogéologique favorable et ce malgré la dangerosité potentielle des substances présentes. Les enjeux sont pour l'instant plus circonscrits que ce qui pouvait être craint et des mesures conservatoires ont été mises en place. Aucune mesure de dépollution ou de protection des ressources en eau ne s'est imposée. Une veille en termes de connaissance reste de mise, sur les sites identifiés mais aussi sur de nouveaux foyers historiques de pollution qui viendraient à être détectés.

Défi n° 8

Meuse, Meurthe, Madon, Moselle, Ill : accompagner la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (Gemapi)

Premiers résultats. Un important travail s'est poursuivi entre l'agence de l'eau et les syndicats mixtes de cours d'eau afin d'accompagner, à l'échelle des grands bassins versants, la structuration de la maîtrise d'ouvrage et les projets locaux couplant gestion des inondations et restauration écologique, malgré le contexte réglementaire très évolutif.

Défi n° 7

Nappe des Grès du Trias inférieur à Vitteil : rétablir l'équilibre quantitatif

Premiers résultats. La mobilisation des instances de bassin a été conséquente pour éclairer et orienter les solutions permettant de recouvrer les capacités naturelles de régénération de la nappe des GTI dans une nouvelle stratégie multi-gites. Ainsi, le protocole d'accord signé par les industriels et les collectivités identifie des actions concrètes : recherche d'économies d'eau, définition et cadrage de l'observatoire des ressources en eau, déclinaison d'un programme opérationnel de travaux. Des premières actions ont été réalisées produisant des résultats de diminution en termes de sollicitation, mais qui restent encore insuffisantes.

Autre fait marquant, le Comité de bassin a donné un avis favorable en octobre 2021 au projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE de la nappe des GTI), seul SAGE obligatoire du bassin Rhin-Meuse. Les recommandations formulées par le Comité de bassin ont vocation à consolider la portée hydrographique du SAGE et le scénario de retour à l'équilibre avant 2027, à inciter à la mise en place rapide de l'observatoire hydrogéologique et à préciser la stratégie multi-usages et multi-gites.

Défi n° 3

Sillon mosellan : reconquérir la qualité des eaux pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable

Premiers résultats. En ce qui concerne la réduction des apports de chlorures d'origine industrielle, un protocole signé début 2022 prévoit la recherche et le développement par les 2 soudières, Novacarb et Solvay, de solutions de réduction des flux salins avec la mise en place d'un test pilote d'ici 2023. Si une solution viable se dégage, elle débouchera sur la réalisation d'un traitement à la source des chlorures avant 2027 conformément aux objectifs fixés par le futur plan de gestion des eaux. La viabilité économique sera si besoin confirmée ou infirmée par un tiers expert. Parallèlement, la Métropole du Grand Nancy envisage à court terme de renforcer la sécurisation de son alimentation en eau potable, il s'agit d'un des axes du contrat de territoire « Eau et Climat » signé en 2021.

Sur la problématique agricole, un contrat de territoire « Eau et Climat » pour la qualité de l'eau du Rupt-de-Mad, propose des scénarii de transition agricole avec des filières respectueuses de la ressource en eau et la mise en œuvre de paiements pour services environnementaux. Ce contrat associe 10 partenaires : collectivités, acteurs agricoles, parc naturel, agence de l'eau.

Défi n° 5

Bassins ferrifère et houiller : reconquérir les milieux aquatiques

Premiers résultats. Même si l'objectif de bon état ne sera pas atteint sur ces secteurs, une réflexion avec les industriels de la plateforme de Carling (57) a été menée pour élaborer un programme d'actions ambitieux dans des conditions économiques acceptables, et qui devrait se concrétiser par un contrat industriel « Eau et Climat ». Un travail est également en cours avec les collectivités pour réduire leurs pollutions par temps sec et par temps de pluie.

Sur le bassin houiller, une réflexion a été initiée quant au lancement d'une dynamique de renaturation des cours d'eau afin d'accompagner la remontée de la nappe.

Sur le bassin ferrifère, l'observatoire de suivi de la qualité des eaux sur les paramètres classiques (sulfates, métaux, complété pour un volet pesticides, est à l'étude.

Défi n° 1

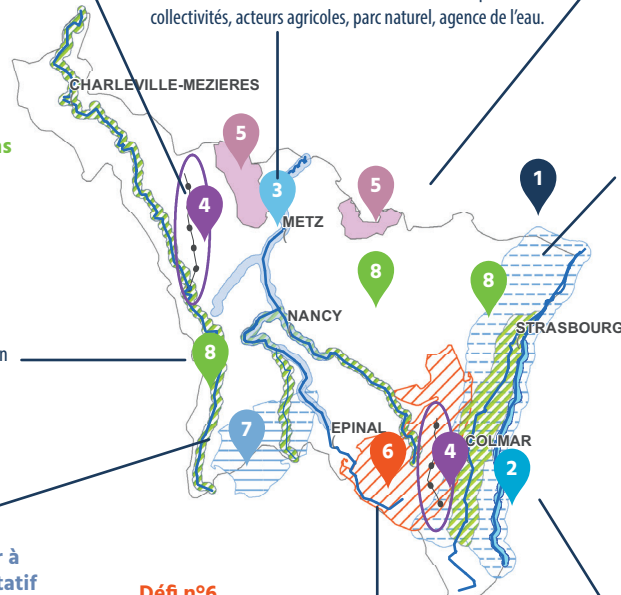
Nappe d'Alsace : la lutte contre les pollutions

Premiers résultats. La Convention de partenariat 2018-2022 pour la mise en place de contrats de solutions territoriaux en faveur de la qualité de la nappe d'Alsace et des aquifères du Sundgau a été signée. Elle est inédite puisqu'elle associe autour des acteurs institutionnels tous les acteurs de la filière agricole. Cette convention fixe des objectifs ambitieux d'amélioration de la qualité de l'eau et de réduction des teneurs en pesticides, avec des engagements précis de tous les signataires, dont une conditionnalité réglementaire de la part de l'Etat. A fin 2020, plus d'une vingtaine de collectivités s'étaient mobilisées pour la mise en œuvre de contrats de solutions sur les 19 captages identifiés comme prioritaires ; les contrats de solutions en découlant devant être finalisés fin 2021. L'agence de l'eau mobilise avec ses partenaires tous les outils de son programme d'intervention permettant de faire évoluer durablement les pratiques agricoles et notamment la réduction de l'utilisation d'herbicides. Sur certains captages, cette mobilisation partenariale originale produit des effets visibles en termes d'occupation des sols, attestant de l'efficacité de la démarche.

Défi n° 2

Plan « Rhin Vivant » : restauration des fonctionnalités de 100 km de Rhin

Premiers résultats. Le Plan Rhin vivant, depuis sa signature en décembre 2019, s'est doté d'une identité graphique propre et s'est enrichi d'une vingtaine de signataires (collectivités, associations, acteur économique, universités...). Une douzaine de projets en phase d'étude ont été lancés tout au long des 100 km de linéaires du Rhin. Par ailleurs, plusieurs contrats de territoire « Eau et Climat » intègrent désormais des actions du Plan Rhin vivant. La prise en charge par l'Etat, entérinée en 2020 dans le cadre du plan France relance, du financement des passes à poissons sur les derniers barrages hydroélectriques sert l'objectif global de restauration écologique du fleuve. Enfin, pour rapprocher la population du fleuve, un appel à initiatives, porté par l'agence de l'eau et la Région Grand Est « J'ai un projet pour le Rhin » ouvert au plus grand nombre va être proposé dès fin 2021.



Défi n° 6

Massif vosgien : développer les solidarités dans une optique d'atténuation et d'adaptation au changement climatique

Premiers résultats. Des passerelles fortes ont été créées entre le Commissariat de massif et l'agence de l'eau Rhin-Meuse au moment de l'actualisation du schéma de massif dont la prochaine version comprendra un chapitre important sur la ressource en eau et l'adaptation au changement climatique. La création d'une « zone Atelier » a été actée pour mobiliser le monde scientifique autour des enjeux du massif vosgien et amorcer une communauté de recherche. Une démarche participative s'intéresse également aux grands lacs vosgiens naturels pour assurer de manière pérenne leur gestion dans une vision à long terme de tourisme durable. Enfin, une étude de gestion quantitative est en réflexion autour de l'amélioration de la gestion du barrage de Vieux Pré sous l'égide probable de l'EPTB Meurthe-Madon. Il s'agit à terme de mieux réguler le soutien d'étiage de la Meurthe et par voie de conséquence de la Moselle, en y associant progressivement tous les partenaires concernés.

Faire de l'eau et de la biodiversité, un moteur de l'aménagement durable des territoires en privilégiant les solutions fondées sur la nature

- **Développer une politique de la nature en ville (gestion des eaux pluviales, prévention des inondations, trame verte et bleue, sécurisation de l'alimentation en eau potable, économie d'eau...)**

>> Objectifs :

- > consacrer 10 % des crédits d'intervention pour « aménager autrement » les espaces urbains et les zones d'activité (50 % de ces aides émaneront des contrats de territoire « Eau et Climat »)
- > sécuriser l'approvisionnement en eau potable dans les zones en déficit

- **Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux naturels et des zones humides**

>> Objectif : augmenter de plus de 20 % des programmes en faveur de la biodiversité et des milieux naturels

- **Soutenir une agriculture plus résiliente (soutien à des filières agricoles durables et résilientes, prévenir les phénomènes de coulées de boues...)**

>> Objectif : créer des partenariats externes pour faciliter la mise en œuvre

Lutter contre les pollutions toxiques pour servir la santé publique

- **Reconquérir les 342 captages dégradés (la culture au bon endroit, conversion des systèmes agricoles vers des cultures à bas niveau d'impact)**

- **Réduire la pollution toxique à la source (soutenir les écotecnologies, l'économie circulaire, accompagner les changements de pratiques)**

>> Objectifs :

- > supprimer les émissions d'une trentaine de substances dangereuses
- > réduire de 10 % à 50 % les substances prioritaires émises
- > augmenter le nombre d'opérations collectives menées chaque année

Préparer les communautés de l'eau aux investissements de demain

>> Objectif : recouvrer une dynamique de gestion patrimoniale et/ou de travaux de renouvellement pour 30 % des collectivités

- **Définir des stratégies de gestion du patrimoine « eau et assainissement »**
- **Afin de soutenir l'effort engagé par les collectivités en termes d'amélioration de leurs infrastructures de traitement des eaux et d'alimentation en eau potable, la plupart des mesures mises en œuvre dans le cadre du plan de relance sont pérennisées, y compris les taux d'aide majorés**

Résorber les derniers foyers de pollutions classiques

>> Objectif : tendre vers une réalisation maximale des plans d'actions opérationnels territorialisés (PAOT)

- **Accompagner les investissements identifiés comme prioritaires (collectivités et industries)**
- **Apporter un soutien financier au premier assainissement situé dans des zones de revitalisation rurale (sous conditions)**

Le bassin Rhin-Meuse



Bassin transfrontalier :

Suisse, Allemagne,
Luxembourg,
Belgique



31 400 km²

6% du territoire
métropolitain



**4,3
millions
d'habitants**



région Grand Est 8 départements

Haut-Rhin, Bas-Rhin,
Meurthe-et-Moselle, Moselle,
partiellement Meuse, Vosges,
Ardennes et Haute-Marne

3 240 communes



**7 100 km
de cours d'eau**

dont 2 fleuves
> **Rhin** dont 214 km en France
> **Meuse** dont 480 km en France
et 125 rivières



15%
des nappes
souterraines
françaises



**Une diversité
de milieux naturels**
vallées alluviales, rieds alsaciens,
tourbières, prés et marais salés...



80%
du territoire couvert
par les forêts
et les terres agricoles



11^e
PROGRAMME
d'intervention
2019-2024 **révisé**

Retrouvez toute l'actualité de l'agence de l'eau Rhin-Meuse
www.eau-rhin-meuse.fr



Contact presse : Agence de l'eau Rhin-Meuse / Délégation à la Communication
Florence Chaffarod - 03 87 34 47 59 - florence.chaffarod@eau-rhin-meuse.fr

